



DELIBERATION

Objet : Organisation d'un jeu-concours au sein de la bibliothèque de Bouthéon

Le 23 juin 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juin 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Pascale DUMAZET, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Leihla KHEBRARA, Marie MONTET, Niyazi KARA, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Bernadette PONSON, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur François DRIOL, Monsieur Carl INCORVAIA à Madame Nicole BRUEL, Madame Michèle DUCREUX à Monsieur Marc MONTEUX, Monsieur Stéphane FAVEYRIAL à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Madame Hélène FABRE, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA, Monsieur Louis BELLE à Monsieur Ludovic CEYTE.

Absent : Monsieur Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la valorisation des services de la bibliothèque de Bouthéon « Charles Gabriel RICHARD » et afin de dynamiser la rentrée culturelle, la commune d'Andrézieux-Bouthéon souhaite organiser un jeu-concours à destination de ses adhérents, enfants comme adultes. Cette initiative vise à renforcer le lien avec le public, encourager la fréquentation de la bibliothèque et proposer un moment ludique et convivial à ses usagers.

Il annonce que le concours se déroulera du 22 septembre au 8 octobre 2025. Il prendra la forme d'une question affichée sur un panneau, à laquelle les participants devront répondre par écrit. Deux urnes seront mises à disposition : l'une pour les adultes, l'autre pour les enfants à partir de 9 ans.

Il ajoute que le dépouillement des réponses aura lieu le 9 octobre et les gagnants, au nombre de six, se verront remettre leur lot lors d'une cérémonie organisée le samedi 11 octobre à 11h00.

Il précise qu'une communication sera faite, par voie d'affichage, de parution sur l'Envol et les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire indique qu'un règlement a été établi afin d'encadrer le fonctionnement de ce jeu concours.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'organisation d'un jeu concours « Devinez, jouez, bouquinez ! » au sein de la bibliothèque de Bouthéon, aux dates précitées,
- **APPROUVE** le règlement relatif à ce jeu.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 24 juin 2025

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

